

# REGISTRE PUBLIC D'ACCESSIBILITÉ



[www.irts-fc.fr](http://www.irts-fc.fr)



**Institut Régional du Travail Social de Franche-Comté**  
1 rue Alfred de Vigny - CS 52107- 25051 Besançon Cedex

## SOMMAIRE

<b>1. POURQUOI UN « REGISTRE PUBLIC D'ACCESSIBILITE » ?</b>	<b>3</b>
<b>2. FICHE INFORMATIVE DE SYNTHESE</b>	<b>3</b>
2.1 Présentation de l'établissement	3
2.2 Prestations proposées par l'établissement	5
2.3 Information sur l'accessibilité des prestations	5
2.4 Modalités de maintenance des équipements d'accessibilité	5
2.5 Formations du personnel	6
<b>3. PIECES ADMINISTRATIVES</b>	<b>6</b>
<b>4. ANNEXES</b>	<b>7</b>
4.1 Attestation d'achèvement Ad'Ap	7
4.2 Document d'aide à l'accueil des personnes handicapées	8
4.3 Formation des personnels chargés de l'accueil des personnes handicapées	9

## POURQUOI UN « REGISTRE PUBLIC D'ACCESSIBILITÉ » ?

La loi (11 février 2005 et 5 septembre 2018) stipule que tout organisme de formation (OF) ou centre de formation des apprentis (CFA) doit être accessible. L'accessibilité d'un organisme de formation constitue l'ensemble des moyens matériels et humains mis en oeuvre pour permettre à tous, et notamment aux personnes en situation de handicap de bénéficier pleinement d'une action de formation.

« Le droit à compensation du handicap » doit permettre un égal accès à la société et s'applique donc à tout parcours de formation. La mise à disposition d'aides matérielles ou d'aides financières est destinée à compenser les conséquences du handicap.

Modalités de l'accessibilité au sein de l'IRTS :

### - Accès physique aux locaux de formation

*Les propriétaires et exploitants des établissements recevant du public (ERP) neufs et situés dans un cadre bâti existant, sont tenus<sup>1</sup> de mettre à disposition du public un registre d'accessibilité. Ce registre a pour objectif d'informer le public sur le degré d'accessibilité de l'ERP et de ses prestations. Il doit également permettre de faire connaître mais aussi de valoriser les actions mises en oeuvre en faveur de l'accueil de tous les publics.*

- Sensibilisation au handicap des personnels, des apprenants, des entreprises, etc...

- Information et accompagnement individualisé avec modalités de formation et d'évaluation adaptées au handicap (RHF)

Dans l'application de la loi, l'IRTS de Franche Comté développe l'Accessibilité sur ces axes principaux.

**FICHE INFORMATIVE DE SYNTHÈSE****Présentation de l'établissement**

Nom de l'établissement :	IRTS de Franche-Comté
Type de l'établissement :	Institut de formation
Catégorie de l'établissement :	2ème catégorie
Adresse :	1 rue Alfred de Vigny – 25000 BESANCON
☐ :	03 81 41 61 00
@ :	irts-fc@irts-fc.fr
Site Web	www.irts-fc@irts-fc.fr
Siret :	349 432 443 00043
Code NAF :	8542 Z

	<b><u>Contact</u> : Isabelle HYNAUX - referent.handicap@irts-fc.fr</b>
	<b><u>Consultation du registre public d'accessibilité</u> :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>❖ à l'accueil</li> <li>❖ sur le site Internet <a href="http://www.irts-fc@irts-fc.fr">www.irts-fc@irts-fc.fr</a></li> </ul>

<sup>1</sup> Décret n°2017-431 du 28 Mars 2017 et arrêté du 19 Avril 2017



### 1.1 Prestations proposées par l'établissement

Salles de cours et amphithéâtres pour formations, réunions, conférences, manifestations diverses en cas de locations extérieures.

Centre de ressources documentaires.

Bureaux.

Locaux techniques (atelier, garages, local à archives etc.).

### 1.2 Information sur l'accessibilité des prestations

L'accès à l'IRTS de Franche-Comté se fait :

- depuis l'entrée principale : via la rampe d'accès signalée par un panneau ;
- depuis le parking visiteurs : par l'entrée du parking des salariés, comme indiqué par le panneau de signalisation près des places de stationnement réservées aux personnes handicapées ;
- depuis le parking des salariés : par l'entrée des salariés ;
- l'accès aux différents étages est possible par l'ascenseur.

### 1.3 Modalités de maintenance des équipements d'accessibilité

Equipement	Dernière date d'intervention	Périodicité	Prestataire
Porte automatique	05/12/2018	2 fois par an	Jeanney Domotique
Ascenseur	22/11/2018	Toutes les 6 semaines	KONÉ
	10/09/2018	1 fois tous les 5 ans	SOCOTEC

**1.4 Formations du personnel**

<b>Dates</b>	<b>Nom de la formation</b>	<b>Nom des participants</b>
13/12/2018	Savoir accueillir les personnes en situation de handicap	Lorena DUBOIS Caroline VINCEDEAU
Mai 2021	Être référent handicap d'un établissement adhérent à OETH	Chantal MAGNET
Juin 2021	Faciliter l'accessibilité et la compensation individualisée en formation	Chantal MAGNET
Mars 2022	Premiers secours en santé mentale	Agnès FOSTEL
Mai 2022	Premiers secours en santé mentale	Virginie DUMETIER

Formation du référent handicap par l'OETH

Participation du référent handicap au réseau national des référents handicap OETH et réseau régional des OF- CFA avec participation aux différents temps de formation proposés EMFOR.

**2. PIÈCES ADMINISTRATIVES**

- Établissement sous agenda d'accessibilité programmée achevé : l'attestation d'achèvement
- Le document d'aide à l'accueil des personnes handicapées à destination du personnel en contact avec le public élaboré par le ministre en charge de la construction
- ERP de 1ère à 4° catégorie : une attestation signée et mise à jour annuellement par l'employeur décrivant les actions de formation des personnels chargés de l'accueil des personnes handicapées et leurs justificatifs

### 3. ANNEXES

#### 3.1 Attestation d'achèvement Ad'Ap



le 14 janvier 2019

## Acceptation de l'attestation d'achèvement des travaux prévus dans un Ad'AP - dossier n°284910

Bonjour

L'attestation d'achèvement des travaux et/ou actions de mise en accessibilité prévus dans l'autorisation d'aménager AT 025 056 16 B0228 pour votre ERP situé au 1 RUE ALFRED DE VIGNY, , 25000 BESANCON a été acceptée le 14/01/2019.

Vous devez adresser une copie de ce document à votre mairie, qui la transférera à la commission communale ou intercommunale pour l'accessibilité rendue obligatoire dans toute commune ou intercommunalité comptant plus de 5000 habitants (art. L 2143-3 du code général des collectivités territoriales)

Cette attestation doit également être insérée dans votre registre public d'accessibilité.

Cordialement,

Votre Direction Départementale des Territoires (et de la Mer)

## 3.2 Document d'aide à l'accueil des personnes handicapées

### Bien accueillir les personnes handicapées

#### I. Accueillir les personnes handicapées

Voici quelques conseils généraux et communs à tous les types de handicap :

- ➔ Montrez-vous disponible, à l'écoute et faites preuve de patience.
- ➔ Ne dévisagez pas la personne, soyez naturel.
- ➔ Considérez la personne handicapée comme un client, un usager ou un patient ordinaire : adressez-vous à elle directement et non à son accompagnateur s'il y en a un, ne l'infantilisez pas et vouvoyez-la.
- ➔ Proposez, mais n'imposez jamais votre aide.

Attention : vous devez accepter dans votre établissement les chiens guides d'aveugles et les chiens d'assistance. Ne les dérangez pas en les caressant ou les distrayant : ils travaillent.

#### II. Accueillir les personnes avec une déficience motrice

##### 1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes

- + Les déplacements ;
- + Les obstacles dans les déplacements : marches et escaliers, les pentes ;
- + La largeur des couloirs et des portes ;
- + La station debout et les attentes prolongées ;
- + Prendre ou saisir des objets et parfois la parole.



##### 2) Comment les pallier ?

- ➔ Présentez-vous oralement en donnant votre fonction. Si l'environnement est bruyant, parlez bien en face de la personne.
- ➔ Informez la personne des actions que vous réalisez pour la servir. Précisez si vous vous éloignez et si vous revenez.
- ➔ S'il faut se déplacer, proposez votre bras et marchez un peu devant pour guider, en adaptant votre rythme.
- ➔ Informez la personne handicapée sur l'environnement, en décrivant précisément et méthodiquement l'organisation spatiale du lieu, ou encore de la table, d'une assiette...
- ➔ Si la personne est amenée à s'asseoir, guidez sa main sur le dossier et laissez-la s'asseoir.
- ➔ Si de la documentation est remise (menu, catalogue...), proposez d'en faire la lecture ou le résumé.
- ➔ Veillez à concevoir une documentation adaptée en gros caractères (lettres bâton, taille de police minimum 4,5 mm) ou imagée, et bien contrastée.
- ➔ Certaines personnes peuvent signer des documents. Dans ce cas, il suffit de placer la pointe du stylo à l'endroit où elles vont apposer leur signature.
- ➔ N'hésitez pas à proposer votre aide si la personne semble perdue.

#### IV. Accueillir les personnes avec une déficience mentale



##### A/ Accueillir les personnes avec une déficience intellectuelle ou cognitive

###### 1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes

- + La communication (difficultés à s'exprimer et à comprendre) ;
- + Le déchiffrement et la mémorisation des informations orales et sonores ;
- + La maîtrise de la lecture, de l'écriture et du calcul ;
- + Le repérage dans le temps et l'espace ;
- + L'utilisation des appareils et automates.

##### 2) Comment les pallier ?

- ➔ Assurez-vous que les espaces de circulation sont suffisamment larges et dégagés.
- ➔ Mettez, si possible, à disposition des bancs et sièges de repos.
- ➔ Informez la personne du niveau d'accessibilité de l'environnement afin qu'elle puisse juger si elle a besoin d'aide ou pas.

#### III. Accueillir les personnes avec une déficience sensorielle

##### A/ Accueillir les personnes avec une déficience auditive

###### 1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes



- + La communication orale ;
- + L'accès aux informations sonores ;
- + Le manque d'informations écrites.

##### 2) Comment les pallier ?

- ➔ Vérifiez que la personne vous regarde pour commencer à parler.
- ➔ Parlez face à la personne, distinctement, en adoptant un débit normal, sans exagérer l'articulation et sans crier.
- ➔ Privilégiez les phrases courtes et un vocabulaire simple.
- ➔ Utilisez le langage corporel pour accompagner votre discours : pointer du doigt, expressions du visage...
- ➔ Proposez de quoi écrire.
- ➔ Veillez à afficher, de manière visible, lisible et bien contrastée, les prestations proposées, et leurs prix.

##### B/ Accueillir les personnes avec une déficience visuelle

###### 1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes



- + Le repérage des lieux et des entrées ;
- + Les déplacements et l'identification des obstacles ;
- + L'usage de l'écriture et de la lecture.

##### 2) Comment les pallier ?

- ➔ Parlez normalement avec des phrases simples en utilisant des mots faciles à comprendre. N'infantilisez pas la personne et vouvoyez-la.
- ➔ Laissez la personne réaliser seule certaines tâches, même si cela prend du temps.
- ➔ Faites appel à l'image, à la reformulation, à la gestuelle en cas d'incompréhension.
- ➔ Utilisez des écrits en « facile à lire et à comprendre » (FALC).
- ➔ Proposez d'accompagner la personne dans son achat et de l'aider pour le règlement.

##### B/ Accueillir les personnes avec une déficience psychique

###### 1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes

- + Un stress important ;
- + Des réactions inadaptées au contexte ou des comportements incontrôlés ;
- + La communication.

##### 2) Comment les pallier ?

- ➔ Dialoguez dans le calme, sans appuyer le regard.
- ➔ Soyez précis dans vos propos, au besoin, répétez calmement.
- ➔ En cas de tension, ne la contredisez pas, ne faites pas de reproche et rassurez-la.

Pour en savoir plus sur la manière d'accueillir une personne handicapée : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/Bien-accueillir-les-personnes.html>

Conçu par la DMA en partenariat avec :  
APAJH, CDCE, CFPSSA, CGAD, CGPME, FCD, SYNHORCAI, UMIH, UNAPEI.

### 3.3 Formation des personnels chargés de l'accueil des personnes handicapées



IRTS de Franche-Comté  
1 rue Alfred de Vigny  
CS 52107  
25051 Besançon Cedex  
Tél. 03 81 41 61 00  
Fax 03 81 41 61 39  
Courriel irts-fc@irts-fc.fr

Information  
Orientation  
Sélection

Formations  
diplômantes

Formation  
tout au long de la vie

Animation régionale

Études et recherche

Centre de ressources  
documentaires

International

Antenne Aire Urbaine  
Maison des Métiers  
de la Ville  
Boulevard Léon Blum  
25200 Montbéliard

[www.irts-fc.fr](http://www.irts-fc.fr)



#### ATTESTATION

Je, soussignée Virginie GRESSER, Directrice Générale de l'IRTS, Institut Régional du Travail Social de Franche-Comté, 1 rue Alfred de Vigny à BESANCON-25000, atteste que Mesdames Lorena DUBOIS, secrétaire-hôtesse d'accueil, Aline SIFAT, Assistante de Direction, et Caroline VINCENDEAU, secrétaire pédagogique, ont bénéficié le 13 décembre 2018 d'une formation dispensée par la société Hand&Vie. Intitulée « Savoir accueillir les personnes en situation de handicap ».

Fait à Besançon, le 10 janvier 2019  
pour servir et valoir ce que de droit.

Virginie GRESSER  
Directrice Générale





**HAND & VIE - EURL EXPLICAL**  
92 rue Pierre Curie  
70000 VESOUL

Tél. : 03 84 68 46 20  
Mail : [contact@handetvie.fr](mailto:contact@handetvie.fr)  
Siret : 827 650 904 00010  
APE : 7112B

Activité de formateur enregistrée sous le n° (en cours) auprès du préfet de région de Franche-Comté

## ATTESTATION DE STAGE

### SAVOIR ACCUEILLIR LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Par la présente, nous attestons que :

**Lorena DUBOIS**

a suivi et réussi le stage de formation à l'accueil des personnes en situation de handicap organisé le :

13 décembre 2018

par la société EURL EXPLICAL – HAND & VIE  
dans les locaux de l'IRTS à Besançon

Fait à Vesoul le 13/12/2018 2018

E.COLLOT  
Formateur

**HAND ET VIE - EURL EXPLICAL**  
Accessibilité handicapés - Aménagements seniors  
92, rue Pierre Curie  
70000 VESOUL  
Tél. : 03 84 68 46 20  
RCS Vesoul 827 650 904 - APE 7112B



**HAND & VIE - EURL EXPLICAL**

92 rue Pierre Curie  
70000 VESOUL

Tél. : 03 84 68 46 20  
Mail : [contact@handetvie.fr](mailto:contact@handetvie.fr)  
Siret : 827 650 904 00010  
APE : 7112B

Activité de formateur enregistrée sous le n° (en cours) auprès du préfet de région de Franche-Comté

## ATTESTATION DE STAGE

### SAVOIR ACCUEILLIR LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Par la présente, nous attestons que :

**Caroline VINCEDEAU**

a suivi et réussi le stage de formation à l'accueil des personnes en situation de handicap organisé le :

13 décembre 2018

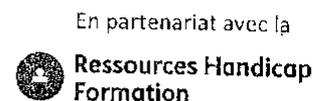
par la société EURL EXPLICAL – HAND & VIE  
dans les locaux de l'IRTS à Besançon

ACCESSIBILITÉ HANDICAPÉS  
AMÉNAGEMENT LOGEMENTS SÉNIORS

Fait à Vesoul le 13/12/2018 2018

E.COLLOT  
Formateur

**HAND ET VIE - EURL EXPLICAL**  
Accessibilité handicapés - Aménagements séniors  
92 rue Pierre Curie  
70000 VESOUL  
Tél. : 03 84 68 46 20  
RCS Vesoul 827 650 904 - APE 7112B



## ATTESTATION DE FORMATION

Alter égal atteste que **Mme MAGNET Chantal** a suivi la formation suivante

### **Module 9A : Faciliter l'accessibilité et la compensation individualisée en formation : module socle**

qui s'est déroulée en visioconférence les 22 et 24/06/2021

#### × Objectifs de l'action de formation :

- S'approprier les notions de handicap situationnel et la loi de 2005
- Différencier les notions d'accessibilité de la formation et la notion de compensation du handicap en formation
- Comprendre la nécessité d'une identification précoce des besoins de compensation
- Interroger sa pratique pour questionner les besoins de l'apprenant
- Identifier les types d'adaptations possibles (rythmes et temps de formation, adaptations des contenus, des modalités pédagogiques, des supports, de l'environnement...)
- Savoir les mettre en œuvre

#### × Nature de l'action de formation :

Action d'adaptation et de développement des compétences des salariés.

#### × Durée :

7 heures de formation.

Fait à Valence, le 24 juin 2021

**Mme Claire PUTOUD**

Directrice

**ALTER EGAL  
ASSOCIATION**  
35 rue Georges Bonnet - 26000 VALENCE  
Tél. 04 75 56 80 90  
SIRET 384 230 769 03042 - APE 7022Z



Alter Egal – 35 rue Georges Bonnet – 26000 Valence  
04 75 78 38 11 – formation@alter-egal.fr – N° de déclaration d'activité : 82 26 02027 26





## CERTIFICAT DE REALISATION

Je soussignée **Laurence LÉVY**

représentante légale du dispensateur de l'action concourant au développement des compétences :

**H2L conseil** 2 rue de la Boutillière 16290 Saint Saturnin

**atteste que :**

**Madame MAGNET Chantal**

Salariée de l'association IRTS

a suivi l'action de formation :

**Etre Référent.e Handicap d'un établissement adhérent à OETH**

Nature de l'action concourant au développement des compétences :

- action de formation
- bilan de compétences
- action de VAE
- action de formation par apprentissage

Cette formation s'est déroulée entièrement à distance du **2 février au 18 mai 2021** pour une durée totale estimée de **15 heures**.

Fait à Saint Saturnin

Le 18 mai 2021

Cachet et signature du responsable de formation  
*Laurence LEVY, Fondatrice & Formatrice H2L Conseil*



**H2L Conseil**  
2, rue de la Boutillière  
16290 Saint SATURNIN  
Tél. : 033 (0)5 79 88 88 78  
@ret 001 398 011 00011 - APE 7022 Z





IRTS de Franche-Comté  
1 rue Alfred de Vigny  
CS 52107  
25051 Besançon Cedex  
Tél. 03 81 41 61 00  
Courriel irts-fc@irts-fc.fr

FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE

A

IRTS de Franche-Comté  
1 rue Alfred de Vigny  
25000 BESANÇON

FCFS/NM/PK/040.022  
Besançon, le 16 mars 2022

Information  
Orientation  
Sélection

Formations  
diplômantes

Formation  
tout au long de la vie

Animation régionale

Études et recherche

Centre de ressources  
documentaires

International

Antenne Aire Urbaine  
Maison des Métiers  
de la Ville  
Boulevard Léon Blum  
25200 Montbéliard

www.irts-fc.fr



## ATTESTATION DE PRÉSENCE

Je soussignée Directrice Générale Adjointe de l'Institut Régional du Travail Social de Franche-Comté, certifie que :

**Madame Agnès FOSTEL**  
Cadre Pédagogique

Était présent(e) à la formation intitulée :

**« Premiers Secours en Santé Mentale » - Session G0003365  
qui s'est déroulée à l'IRTS sur 2 journées  
les 14 et 15 mars 2022 - soit un total de 14h**

Nadège MARIE

*Exemplaire destiné à l'employeur*

### NB :

- Il ne sera délivré aucun duplicata de cette attestation.
- Le certificat de formation est uniquement délivré par PSSM France à chacun des participants via la plate-forme PSSM France une fois l'évaluation complétée.





IRTS de Franche-Comté  
1 rue Alfred de Vigny  
CS 52107  
25051 Besançon Cedex  
Tél. 03 81 41 61 00  
Courriel irts-fc@irts-fc.fr

FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE

A

ARTS/IRTS de Franche-Comté  
1 rue Alfred de Vigny  
25000 BESANÇON

FTLV/AB/PK/065.022  
Besançon, le 18 mai 2022

Information  
Orientation  
Sélection

Formations  
diplômantes

Formation  
tout au long de la vie

Animation régionale

Études et recherche

Centre de ressources  
documentaires

International

Antenne Aire Urbaine  
Maison des Métiers  
de la Ville  
Boulevard Léon Blum  
25200 Montbéliard

www.irts-fc.fr



## ATTESTATION DE PRÉSENCE

Je soussigné Responsable du Pôle Formations Supérieures et Formation Tout au Long de la Vie de l'Institut Régional du Travail Social de Franche-Comté, certifie que :

**Madame Virginie DUMETIER**  
Secrétaire d'Accueil

Était présent(e) à la formation intitulée :

**« Premiers Secours en Santé Mentale » - Session inter 3/2022  
qui s'est déroulée à l'IRTS sur 2 journées  
les 16 et 17 mai 2022 - soit un total de 14h**

Agostino BURRUNI

*Exemplaire destiné à l'employeur*

### NB :

- **Il ne sera délivré aucun duplicata de cette attestation.**
- **Le certificat de formation est uniquement délivré par PSSM France à chacun des participants via la plate-forme PSSM France une fois l'évaluation complétée.**

